



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2021/714

Objet : Délégation de signature - Dépôt de signatures

Le Directeur du Centre Hospitalier Henri EY à BONNEVAL

VU les articles L 6143-7 et D 714-12-1 et suivants du Code de la Santé Publique qui organisent les délégations de signature que le directeur d'un établissement de santé peut, sous sa responsabilité, concéder à un ou plusieurs membres du corps de direction des hôpitaux ou à un ou plusieurs fonctionnaires appartenant à un corps classé dans la catégorie A ou la catégorie B, ou à un ou plusieurs pharmaciens des hôpitaux ;

CONSIDERANT que ces délégations concernent soit l'exercice des pouvoirs de responsabilités propres aux fonctions confiées, soit le pouvoir d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses et recettes et d'en prescrire le recouvrement ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016 nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri Ey à compter du 29 août 2016 ;

CONSIDERANT l'arrivée de Madame Sophie FORGE, Directrice adjointe à la direction des ressources humaines le 1^{er} avril 2021 ;

CONSIDERANT l'organigramme de l'établissement ;

DECIDE

Article 1

Monsieur VILLENEUVE, nommé directeur du centre hospitalier Henri Ey par arrêté du 11 juillet 2016 est ordonnateur des dépenses et des recettes à compter du 29 août 2016 ;

Article 2 : délégation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes

Monsieur VILLENEUVE donne délégation de signature à

Pour les mandats concernant la direction des ressources humaines :

. Madame FORGE, Directrice adjointe, chargée de la direction des ressources humaines,
Madame FORGE signera :

en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

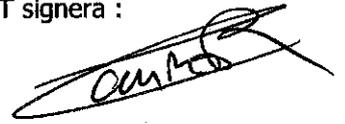
. Madame AUMEUNIER, Technicien Supérieur Hospitalier, chargée de la direction des ressources humaines,

Madame AUMEUNIER signera :

en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Madame CAUMONT, Adjoint des cadres, chargée de la direction des ressources humaines,

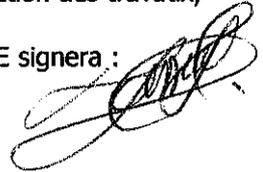
Madame CAUMONT signera :



Pour les mandats concernant la direction des travaux :

. Monsieur LASSERRE, Ingénieur Hospitalier, chargée de la direction des travaux,

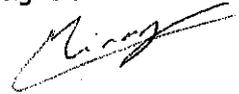
Monsieur LASSERRE signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Monsieur MENAGER, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Monsieur MENAGER signera :



. Madame HUBERT, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

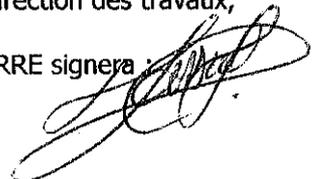
Madame HUBERT signera :



Pour les mandats concernant la direction des finances :

. Monsieur LASSERRE, Ingénieur Hospitalier, chargée de la direction des travaux,

Monsieur LASSERRE signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Monsieur MENAGER, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Monsieur MENAGER signera :



. Madame HUBERT, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

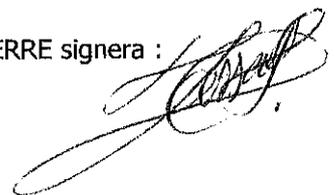
Madame HUBERT signera :



Pour les mandats concernant la direction des services économiques :

. Monsieur LASSERRE, Ingénieur Hospitalier, chargée de la direction des travaux,

Monsieur LASSERRE signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Monsieur MENAGER, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Monsieur MENAGER signera :



. Madame HUBERT, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

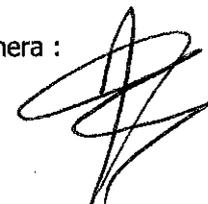
Madame HUBERT signera :



Pour les titres de recettes concernant la direction des usagers :

. Madame BENTALHA, Directrice adjointe, direction des affaires financières,

Madame BENTALHA signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

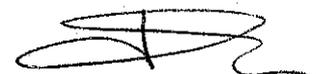
. Monsieur MENAGER, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Monsieur MENAGER signera :



. Madame HUBERT, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Madame HUBERT signera :



Article 3 : cette décision annule et remplace la décision n° 2020-1102

Fait à Bonneval
le 1^{er} avril 2021

Philippe VILLENEUVE



Directeur

Destinataires :

- Trésorerie Hospitalière

~~DDRR~~

- Préfecture (recueil des actes administratifs)

- Madame AUMEUNIER

- Madame FORGE

- Madame BENTALHA

- Monsieur MENAGER

- Monsieur LASSERRE

- Madame HUBERT

- Direction des Ressources Humaines

- Direction des Ressources Humaines (dossier)

- Direction

- DDU

- DALE

- DDT

- DSI

